

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 18 mai 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 2, 3 et 4 mai 2018**

**2018 V. 250** Vœu relatif à la prise en charge de l'endométriose.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant l'endométriose, maladie gynécologique touchant 10 à 15% des femmes en âge de procréer ;

Considérant la douleur des troubles au quotidien liés à cette pathologie atteignant les appareils digestif et génital des femmes ;

Considérant les conséquences graves sur la capacité reproductive des femmes (les professionnels estimant que 30 à 50% des femmes atteintes d'endométriose rencontrent des problèmes d'infertilité) ;

Considérant la difficulté à diagnostiquer et traiter cette maladie chronique ;

Considérant la présence particulièrement sensible de l'endométriose dans les milieux urbains, expliquée selon les professionnels par les conditions de vie des grandes villes, certains traitements médicaux, et enfin, par certains perturbateurs endocriniens ;

Considérant le courrier des élus du Groupe PPCI adressé à la Maire de Paris à l'occasion du 8 mars, lui demandant d'accorder une attention soutenue à la lutte contre l'endométriose ;

Considérant l'enjeu d'un dépistage précoce et de la sensibilisation des adolescentes dans les séances d'éducation à la sexualité ou lors de l'accueil en Centre de Planification et d'Education Familiale ;

Considérant l'importance d'une orientation rapide vers des prises en charge adaptées à la sévérité des symptômes ;

Sur proposition d'Alexandre VESPERINI et des élus du groupe PPCI,

émet le vœu :

- Que la Ville de Paris s'associe aux campagnes d'information et de prévention sur l'endométriose ainsi qu'aux initiatives pédagogiques déjà menées par le tissu associatif,
- Que la Ville de Paris organise très prochainement une réunion avec les professionnels de santé les plus concernés par la prise en charge de l'endométriose, en particulier l'APHP et la médecine de ville (syndicats, ordres...),
- Que la Ville de Paris étudie, dans ce cadre, avec les professionnels de santé, les modalités d'une action coordonnée des acteurs en matière d'information, de prévention et de traitement de l'endométriose, d'ici au 8 mars 2019, en lien avec les élus volontaires.